

CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE



PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI^e S.



Sommaire

Edito	p. 1
Agenda et carnet du jour	p. 2
Les Grandes Duchesses d'Occident	p. 3-6
Conseils de lecture	p. 7-8

Centre beaunois d'études historiques
Société d'histoire et d'archéologie de Beaune
Association fondée le 21 mai 1851
Association loi de 1901
Présidente : Carole CHATEAU
Secrétaire générale Isabelle BERNARD.
Trésorier : G.-P. PETITJEAN

Siège social

1 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE

Adresse postale

1 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE

Téléphone : 03.80.22.47.68

Courriel : cbeh@wanadoo.fr

Site Internet : cbehblog.wordpress.com

Permanences :

le mercredi de 15 heures 30 à 17 heures 30

Bulletin

Directeur de la publication :
Carole CHATEAU.

Responsables de la rédaction :
Yvette DARCY
Mathias COMPAGNON

Ont participé à ce numéro :
Carole CHATEAU
Mathias COMPAGNON
Solenne LIVOLSI
Clarisse MEUNIER

Imprimé par Beaune Copie Services,
3 avenue du 8 septembre – 21200 BEAUNE.

Prix du numéro imprimé : 2 €.

ISSN 0247-0136 (imprimé)

ISSN 1778-3828 (en ligne)

Un nouvel élan de la recherche au CBEH

Chers adhérents,

Je souhaite tout d'abord que ce dernier bulletin de 2021 vous trouve en bonne santé, et pleins de confiance dans l'avenir. Les conditions du quotidien restent très pénibles et il nous est toujours aussi difficile de programmer des activités de groupe, mais j'espère que nous pourrons nous retrouver aux beaux jours pour quelques conférences.

Depuis le début de cette pandémie, beaucoup d'activités culturelles ont été réduites ou annulées, mais la recherche historique en pays beaunois n'a pas faibli. Comme vous pourrez le voir en feuilletant ce bulletin et en lisant notre Recueil des travaux 2021, nos auteurs ont produit des articles de qualité, résultats de recherches qui ont été grandement permises par l'ouverture quasi ininterrompue des Archives municipales au public.

L'activité éditoriale de notre Centre a été particulièrement productive puisque, cette année, deux ouvrages importants ont pu être menés à terme : *Le Castrum de Beaune*, proposé par Clément Lassus-Minvielle, est sorti en juin et son contenu a fait l'effet d'une révélation, tant sa lecture du paysage urbain, aérien et souterrain, est éclairante. Quant au Dr Néault, il a pu terminer le second tome de son travail magistral sur *Le Camp Américain de Beaune-Vignoles*, consacré à la période de l'Université. Il est actuellement à l'impression et sortira début janvier. Ce volume de 400 pages comporte 191 photos qui donnent la vraie dimension de l'incroyable ambition pédagogique dont ont pu bénéficier les soldats américains dans notre cité.

Au double titre de présidente du Centre beaunois d'études historiques et d'élue municipale en charge du rayonnement culturel des Archives, je ne peux que me féliciter de cette fructueuse complémentarité et souhaiter qu'elle perdure.

Permettez-moi, en cette fin d'année, de vous présenter mes Vœux très sincères pour une année de bonheur, riche d'émotions culturelles et de passion pour l'Histoire.

Carole Chateau

Agenda du CBEH

Samedi 5 mars 2022

Visite privée réservée aux adhérents

« Le Bon, le Téméraire et le Chancelier Rolin : quand flamboyait la Toison d'Or »

Départ Musée des Beaux-Arts, Porte Marie de Bourgogne, 6 bd. Perpreuil à Beaune.

Prix : 13 €.

Précautions sanitaires en vigueur à cette date.

Réservation obligatoire au 03.80.22.47.68 ou par courriel : cbeh@wanadoo.fr

BIBLIOTHEQUE GASPARD MONGE

Vendredi 21 janvier 2022

NUIT DE LA LECTURE « Aimons toujours ! aimons encore ! »

Heure du conte et atelier pratique pour la jeunesse

Présentation de documents, romans, BD, mangas, CD, etc. en section adultes, discothèque-vidéothèque de 18h 30 à 19h 30. Renseignements 03 80 24 55 71.

MUSEES DE BEAUNE

EXPOSITION

4 décembre 2021 – 31 mars 2022

« Le Bon, le Téméraire et le Chancelier Rolin : quand flamboyait la Toison d'Or »

Sur trois sites : Musée des Beaux-arts, Musée du Vin et Musée de l'Hôtel-Dieu de Beaune

Plus de 150 œuvres de l'art médiéval sont réunies, mêlant peintures, sculptures, orfèvrerie, tapisseries, manuscrits ou documents d'archives afin de dévoiler l'art de vivre des élites et le savoir-faire des artistes et artisans du « grand-duché d'Occident ».

Entrée 18 € valable pour les trois sites. Ouvert tous les jours (sauf le mardi), de 10h à 13h et de 14h à 18h

Fermeture de la billetterie 30 mn. avant celle du musée.

ARCHIVES MUNICIPALES DE BEAUNE

EXPOSITION

« La sélection de l'archiviste » : Présidents de la République

Durant les prochaines semaines, le service mettra à l'honneur nos anciens présidents

au travers d'une sélection de pièces d'archives – entrée libre aux heures d'ouverture de la salle de lecture.

Hommage

Le CBEH tient à rendre ici un dernier hommage au Dr Jean-François BLIGNY, membre de notre association depuis de très nombreuses années, qui est décédé le 18 septembre 2021 dans sa 85^{ème} année.

Chirurgien-dentiste de profession, homme de sciences et de lettres, il était également passionné d'histoire. Il fut président de l'association Philippe Pot œuvrant pour la sauvegarde du château de Châteauneuf avant de présider, de 2004 à 2019, aux destinées de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur qui participa à la rénovation de la muséographie d'Alesia.

Il était également membre résident de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, chevalier des Arts et lettres et, par ailleurs, membre de la Confrérie de St-Sébastien de Bligny-sur-Ouche. Sa dernière passion fut le projet de restauration de Notre-Dame Trouvée à Pouilly-en-Auxois. Amoureux de l'Auxois rural, de ses traditions et de ses patois, ami d'Henri Vincenot, il a produit de nombreux articles sur le patrimoine local, notamment sur l'épopée des lignes privées de chemin de fer.

Le CBEH a publié plusieurs articles de Jean-François Bligny dans ses bulletins trimestriels et les recueils annuels, notamment : « Le Port de Beaune », *RCBEH* t. 18, 2000 – « Le Tacot à Beaune », *RCBEH* t. 22, 2004 – ainsi que « Le vin de battoir », *Cahier CHVV* n° 13, 2015 ou « Le marquage officiel des vins : garantie d'origine et de qualité ? », *Cahier CHVV* n° 15, 2015.

Les Grandes Duchesses d'Occident

Déclin de la puissance féminine à l'aube de la Renaissance

L'archiviste n'est pas un historien. Mais l'archiviste a souvent fait les mêmes études. La même curiosité les anime mais son office impose de savoir se limiter à seulement survoler un texte dans le but unique de le classer. Cependant, parfois, la tentation de laisser glisser ses yeux au-delà du raisonnable est plus forte. C'est un peu la genèse de cet article. En effet, l'actuelle exposition qui se tient à Beaune jusqu'au 31 mars, *Le Bon, le Chancelier et le Téméraire, Quand flamboyait la Toison d'Or* est l'occasion de se pencher sur la trace laissée par les Grands Ducs d'Occident dans les archives beaunoises. Sur l'ensemble du fonds ancien¹, quelques 200 pièces sont liées à notre période (1363-1477), en comptant les copies faites jusqu'au XVIII^e siècle². Dans cet ensemble ont été isolées 87 entrées qui, selon l'inventaire réalisé par Joseph Garnier³ concernent directement les ducs Valois de Bourgogne. Notre intérêt s'est arrêté sur les documents concernant les duchesses, ce qui forme un corpus de huit pièces dans la totalité. Ces parchemins traitent principalement de questions d'administration, d'impôts, de droits commerciaux et, dans une moindre mesure, de justice.

La place et le rôle des femmes dans l'histoire passent pour être un sujet en plein renouveau, notamment grâce à l'apport des études sur la question du genre. Pourtant, l'étude des constructions sociales définies et basées sur une distinction des sexes biologiques est un sujet d'étude qui remonte aux années 1970. On peut citer, entre autres, les travaux et ouvrages du médiéviste Georges Duby⁴ ou ceux de la contemporanéiste Michelle Perrot⁵ devenus des classiques du genre. Ce champ de recherche qui évolue rapidement permet une lecture des événements et des sociétés sous des angles nouveaux et de remettre les femmes à leur place dans l'histoire.

Aussi, il nous a paru intéressant de confronter les archives des duchesses de Bourgogne conservées à Beaune à l'actualité de la recherche en histoire. De voir, malgré un corpus très limité, la place et le rôle des épouses des ducs dans la vie politique, économique et sociale de leur temps. C'est aussi l'occasion de mettre en rapport nos fonds beaunois avec les travaux déjà réalisés sur la question et de chercher les ressemblances qui confirmeraient les études précédentes ou au contraire d'y voir de nouvelles perspectives.

Portraits de duchesses

De la donation de la Bourgogne en apanage à Philippe le Hardi en 1363 jusqu'à la mort en 1482 de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, le duché compta sept duchesses. En 1369, Philippe II le Hardi épouse *Marguerite de Flandre*, héritière à la dot bien fournie puisqu'elle lui apporte les duchés de Brabant et de Limbourg par sa mère et les puissants comtés de Flandre, de Nevers et de Rethel de son père Louis de Male (1330-1384). A sept ans elle est mariée à son cousin Philippe I^{er} de Rouvres (1346-1361) et est donc une première fois, par ce mariage, duchesse de Bourgogne. Le décès sans héritier de Philippe de Rouvres entraîne le retour de la principauté dans le giron du roi de France, Jean II le Bon (roi de 1350 à 1364). Marguerite de Flandre, veuve de 11 ans, est mariée en 1369 au nouveau duc, Philippe le Hardi. Cette alliance et surtout sa dot, sont les vraies raisons du rayonnement de la Bourgogne durant les cent ans qui suivent. Elle nous a laissé le château de Germolles, exemple typique des résidences princières de la fin du Moyen-Age. Elle meurt en 1405 à Arras.

La deuxième duchesse de notre période, *Marguerite de Bavière*, est l'épouse de Jean Sans Peur, duc de 1404 à 1419. Fille d'Albert de Wittelsbach, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, (régnant de 1389 à 1404), elle permet au duc Jean d'étendre son influence sur les marches de ses *Pays de par-deçà*.

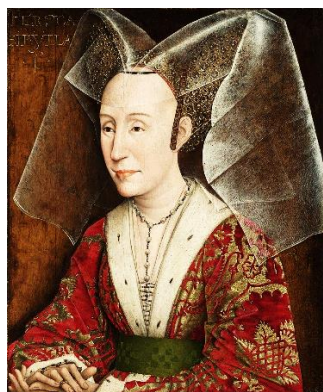
¹ Le fonds ancien contient les documents appartenant à la Commune de Beaune allant du XII^e siècle à 1789. L'inventaire en a été fait par Joseph Garnier en 1836.

² Il n'est pas rare, lorsque la Commune cherche à faire valoir ses droits, que les juristes fassent copier des documents plus anciens pour prouver les privilèges de la Ville.

³ Le dernier classement et inventaire du fonds anciens date de 1837 et a été réalisé par Joseph Garnier, devenu par la suite directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or.

⁴ George Duby (1919-1996), médiéviste, académicien français. Sur la question des rôles masculin et féminin on peut citer *Mâle Moyen Age*, Paris, Flammarion, 1988 ; *Dames du XII^e siècle*, 3 vol., Paris, Gallimard, 1995-1996 ; son cours au Collège de France *Les femmes et le pouvoir au XII^e siècle*.

⁵ Michelle Perrot (1928), par ses travaux pionniers sur la question, est l'une des grandes figures de l'histoire des femmes. DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, 5 vol., Paris, Plon, 1990-1991.

Portrait d'Isabelle de Portugal⁶

Philippe le Bon eut trois épouses. Il fut d'abord marié à *Michelle de France*, fille de Charles VI (roi de 1380 à 1422), née en 1395. Elle est mariée en 1409 à celui qui n'est encore que comte de Charolais et qui deviendra Philippe le Bon. Elle meurt en 1422. *Bonne d'Artois* fut une éphémère duchesse de Bourgogne puisqu'elle meurt en 1425, 9 mois après ses noces avec le duc Philippe qui était auparavant son neveu par alliance. Elle avait en effet été mariée à Philippe de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre, comte de Nevers et de Rethel, mort à la bataille d'Azincourt. *Isabelle de Portugal* est la dernière épouse de Philippe le Bon. Née en 1397, elle est la fille du roi du Portugal, Jean I^{er}. Elle épouse Philippe le Bon en 1430 et c'est à l'occasion de leurs noces qu'est créé l'Ordre de la Toison d'Or. Elle joua un rôle politique de premier plan aux côtés de son mari.

Marguerite d'York, sœur des rois d'Angleterre Edouard IV (1461-1483) et Richard III (1483-1485) est la dernière des duchesses de Bourgogne par mariage. Elle n'eut pas d'enfant avec le duc mais éleva Marie de Bourgogne comme sa fille.

Enfin, *Marie de Bourgogne* fut reconnue duchesse de Bourgogne par les partisans de la continuité des Etats bourguignons et les anciens fidèles de son père. Née en 1457 à Bruxelles, alors que son père n'était encore que Comte de Charolais, elle est également la fille d'Isabelle de Bourbon (morte en 1465). Après l'accaparement du duché de Bourgogne par son parrain Louis XI, elle n'eut cesse de vouloir recouvrer sa principauté. Elle meurt en 1482.

Il est important de revenir sur cette présentation succincte des duchesses car, confrontée aux chartes beaunoises, elle est révélatrice. Sur nos huit parchemins retenus, seules sont mentionnées Marguerite de Flandre – pour la moitié des documents – Marguerite de Bavière, Isabelle de Portugal et, indirectement, Marie de Bourgogne.

Les parchemins de Mesdames

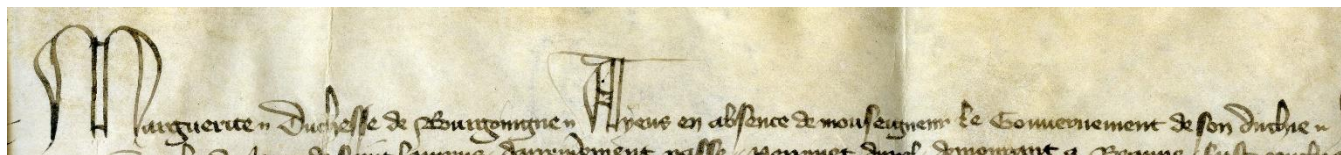
Selon l'inventaire de 1837, on trouve le mot de *duchesse* ou le nom d'une duchesse dans huit documents :

Date	Cote	Résumé
14 février 1370	Carton 14 n°5	Mandement de la duchesse Marguerite qui assigne par-devant le bailli de Dijon les officiers du Duc qui ont imposé indûment la ville de Beaune.
Août 1383	Carton 51 n°66	Lettres de grâce accordées à Perrinet Durel par Marguerite de Flandres Duchesse de Bourgogne, condamné pour avoir tué un homme en protégeant sa femme.
6 novembre 1386	Carton 93 n°23	Lettres patentes de Marguerite de Flandres déclarant que le dépôt des vins de Beaune par des étrangers pendant les guerres ne pourra en aucune façon porter préjudice au droit d'entrage de la ville.
19 mars 1414	Carton 94 n°34 et 35	Lettre de la duchesse Marguerite écrite à Germolles par laquelle elle prie la mairie de laisser entrer dans la ville le vin que le gruyer Bauduin, veut mener à Paris (refus de la ville). Autre lettre par laquelle elle réitère sa demande.
20 juillet 1415	Carton 93 n°3	Lettres patentes de Jehan duc de Bourgogne par lesquelles le duc, en considération des sommes que la ville lui a fournies et de la vaisselle d'argent qu'elle se propose de donner à la duchesse, accorde le droit de percevoir de nouveaux impôts pour la fondation de deux tours, à l'entrée et à la sortie de la rivière dans la ville.
27 février 1420	Carton 51 n°72 et 73	Lettres de grâce accordées par Marguerite de Bavière à Huguenin le Chissonet, vigneron, condamné par la Justice de la ville, pour avoir insulté les habitants de Beaune et ses représentants.
12 avril 1434	Carton 14 n°30	Lettres patentes d'Isabelle de Portugal ordonnant que toute personne à l'exception des gens d'Eglise, nobles, de noble lignée, vivant noblement et fréquentant les armées, contribuera au payement de la somme de 40 000 livres octroyée au duc par les États de Bourgogne.
Octobre 1478	Carton 1 n°26	Lettres patentes de Louis XI sur la supplique des Beaunois pour rétablir leurs privilèges après leur soutien à Marie de Bourgogne.

⁶ Portrait attribué à l'atelier de Roger Van Der Wayden, vers 1450, huile sur panneau, Musée Getty, Los Angeles.

Statistiquement, ce corpus est trop faible pour en tirer des conclusions historiques. Cependant, l'analyse de ces textes mis en correspondance avec des travaux précédents permet de confirmer des conclusions déjà établies. A savoir que les duchesses agissent sous le nom de leur époux mais avec une marge de manœuvre assez large, même si elle varie selon les époques et la personnalité des princesses.

Souveraines, mais par délégation



Extrait de la lettre de grâce de 1383, AMB carton 51 n° 66.

Les duchesses n'agissent pas en leurs noms propres, si l'on s'en tient strictement à la prose administrative des chartes et parchemins. Pour ne prendre qu'un exemple, dans une lettre de grâce de 1383⁷ il est expressément précisé « *Marguerite Duchesse de Bourgogne Ayens en l'absence de Monseigneur le comendement de son duche* ». Il est clair, dans les actes, que les duchesses agissent au nom du duc leur époux, et en raison d'une délégation de pouvoir qui a été accordée par celui-ci. La complexité du découpage territorial des terres relevant de la Maison de Bourgogne explique cette nécessité, pour le duc titulaire, d'avoir des relais de gouvernement en son absence. Avant son départ, ce dernier laisse donc le pouvoir à son épouse entourée d'un conseil devant assister la duchesse dans ses choix. Le cas d'Isabelle de Portugal⁸ est d'autant plus significatif qu'elle intervient, notamment en matière financière, avec la pleine confiance du Duc.

La raison de ces délégations de pouvoir est le nomadisme des cours princières, une pratique courante du Moyen-Age et de la Renaissance. On assiste à un basculement durant cette période, le centre de la présence ducale passant de la Haute-Bourgogne aux Pays-Bas. Aussi les ducs doivent-ils se reposer sur des personnes de confiance pour gouverner.

Du réel pouvoir des duchesses

On peut constater dans le corpus beunois que les affaires traitées par les duchesses relèvent de trois grands ensembles : impôt, commerce, justice. Les questions fiscales et commerciales découlent de l'application des privilèges des corps médiévaux.

La société féodale et celle d'Ancien Régime sont basées sur une pyramide des statuts auxquels sont attachés des droits particuliers, nommés privilèges, négociés entre les vassaux et les suzerains. Bien souvent le versement de subsides ou un nouvel impôt au profit du suzerain, ici le duc, permet aux villes, aux corporations, au clergé et aux particuliers d'obtenir des libertés et des droits nouveaux. Ces privilèges, abolis la nuit du 4 août 1789 par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, font l'objet de procès et de tractations administratives permanentes, surtout dans les moments de troubles politiques, militaires ou frumentaires.

Dans notre ensemble de chartes, la plupart des actions menées par les duchesses découlent de questions relatives à ces privilèges. La question sensible des droits d'*entrage* des vins, c'est-à-dire tout simplement les taxes perçues sur les vins entrant dans les murs de la ville, donne très souvent lieu à Beaune à des conflits. Les instances communales, d'une part, veillent farouchement au respect de ces perceptions qui constituent une part importante de leurs revenus. D'autre part, les particuliers et surtout les congrégations religieuses – grosses consommatrices de vin pour l'alimentation et surtout le service de la messe – cherchent activement à s'en prémunir.

⁷ Lettres de grâce accordées à Perrinet Durel par Marguerite de Flandres Duchesse de Bourgogne, condamné « pour avoir tué d'un coup de coutil en se défendant, un charreton nommé Philippe qui voulut avec ses compagnons assaillir la femme dudit Durel en l'appelant pute sanglante et se jeta ensuite sur lui et le terrassa », août 1383. AMB, Carton 51 n° 66.

⁸ SOMMÉ Monique, « Les délégations de pouvoir à la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal au milieu du XV^e siècle » in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 23 congrès, Brest, 1992, p. 285-301 [en ligne, consulté le 20 décembre 2021, https://www.persee.fr/doc/shmes_1261-9078_1993_act_23_1_1623?q=duchesse+de+bourgogne].

Portrait de Marguerite de Flandre⁹

Il est d'ailleurs intéressant de noter que le pouvoir des princes du XV^e siècle est limité. En effet, les autorités locales détiennent des capacités et ressources politiques assez fortes pour refuser une demande, ou même un ordre de leur suzerain. Le cas du refus de la ville d'accorder au gruyer Baudin une exemption des taxes pour des vins ne faisant que transiter par la ville¹⁰ et ce malgré l'intervention de Marguerite de Bavière, en est l'illustration.

La question de la justice est comme toujours un excellent révélateur de la société ; le droit de grâce est l'expression du pouvoir du souverain. Or, ce dernier est exercé par les duchesses. Le cas de l'affaire de la *Pute sanglante*¹¹ en est là aussi un bon exemple. Ce texte permet aussi d'aborder la question de la violence et de la justice criminelle dans le cas d'une affaire de légitime défense.

En conclusion, le choix que nous avons fait d'isoler et de mettre en avant un corpus constitué de documents où l'on retrouve la présence de *Grandes Duchesses d'Occident* offre un répertoire d'exemples nouveaux mais ayant de nombreuses limites. En effet, en tant que tel, son interprétation est limitée par la faiblesse du nombre de parchemins. Cependant, cet ensemble va dans le sens de l'historiographie générale sur ces questions. Par ailleurs, notre travail montre l'intérêt de prendre en compte des pièces comme celles-ci, dispersées dans des dépôts d'archives par l'usage qui en fut fait, mais qui documentent pleinement l'histoire des États bourguignons.

Nos huit parchemins documentent le rôle des duchesses, et leurs interventions directes dans le gouvernement des États de leurs époux, rendues nécessaire par l'éclatement des principautés bourguignonnes. On remarque aussi la prédominance des questions de respect des privilèges de chacun et le rôle d'arbitre des détentrices du pouvoir souverain par délégation, même si des résistances se font jour dans les relations entre suzerain et vassaux. Enfin, on remarque que le nombre de documents émanant des duchesses diminue avec le temps. Ce phénomène est à mettre en lien d'abord avec le basculement du centre du pouvoir vers les Pays-Bas, qui éloigne les princes et princesses de la Haute-Bourgogne et peut être aussi avec la mise à l'écart du pouvoir des femmes. En effet, on observe un effacement des femmes qui, au début du Moyen Âge, incarnaient réellement le pouvoir à l'égal des hommes, faisant place à un exercice des affaires publiques uniquement dévolu à ces derniers. Ainsi de Marie de Bourgogne qui se voit subjuguée son héritage car elle est femme.

Mathias COMPAGNON

⁹ Portrait de Marguerite de Flandre, copie du XVI^e siècle, Musée de l'Hospice Comtesse, Lille.

¹⁰ Lettre de la duchesse Marguerite écrite à Germolles, par laquelle elle prie la mairie de laisser entrer dans la ville le vin que le gruyer Baudin veut mener à Paris. (Refus de la ville) Autre lettre par laquelle elle réitère sa demande, 9 mars 1414, Carton 94 n°34 et 35, AMB.

¹¹ Voir note 7 - Pour l'anecdote, c'est que bien plus tard que l'on nomma cette affaire ainsi. En effet il est clair que ce titre, inscrit dans la marge du parchemin, est bien postérieur au XIV^e siècle. Il semblerait que l'on puisse en dater l'écriture du classement des archives réalisé vraisemblablement en 1816.

QUELQUES CONSEILS DE LECTURE ...

Le Centre beaunois d'études historiques, dans une tradition ancienne remontant à la SAHB, se fait fort d'attirer l'attention de ses lecteurs sur quelques publications et ouvrages récents qui participent à la vitalité de la recherche et la construction du savoir historique sur Beaune et le Pays beaunois. Nous avons choisi dans ce dernier bulletin de 2021 de mettre en lumière les livres des récipiendaires des prix Perriaux et Vergnette de Lamotte.

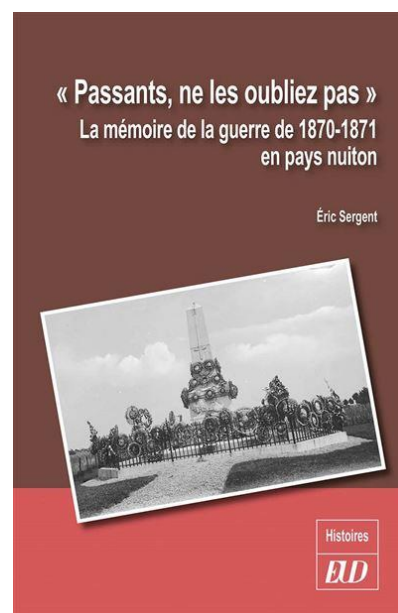
Nous vous présentons en outre deux ouvrages qui ont été amicalement adressés à la permanence du CBEH, celui de Clément Genty, qui s'attache à promouvoir des personnalités locales – et tout spécialement murisaltiennes - ayant joué un rôle aujourd'hui tombé dans l'oubli, et celui de Bernard Chevignard, passionné par l'histoire de la grande famille des Chevignard et qui a déjà publié, dans plusieurs Recueils des travaux du CBEH, des articles sur ce sujet.

Passants, ne les oubliez pas !

Prix Perriaux 2020

Éric Sergent, historien actuellement attelé à la production d'une thèse de Doctorat, propose pour les 150 ans de la Guerre de 1870 un ouvrage des plus stimulants. S'il n'aborde pas la question à proprement parler de la guerre et de son déroulement, il en fait une histoire sensible. Il explore dans son ouvrage les monuments commémoratifs de cette guerre et la mise en récit du conflit dans les années qui suivirent. Il propose une lecture de la mémoire de la guerre dans les pas des travaux de Pierre Nora et de ses *Lieux de Mémoire*. Il montre comment se met en place une politique du souvenir qui naît des tensions sous-jacentes de la III^e République, virant parfois au conflit ouvert. Ces modes opératoires serviront par la suite de modèle aux manières de commémorer les morts liés aux guerres. Un livre brillant qui renouvelle le regard sur 1870 et les bases de notre modèle républicain.

SERGENT Eric, *Passants, ne les oubliez pas*, EUD, 2020, 176 pages, 18 €.

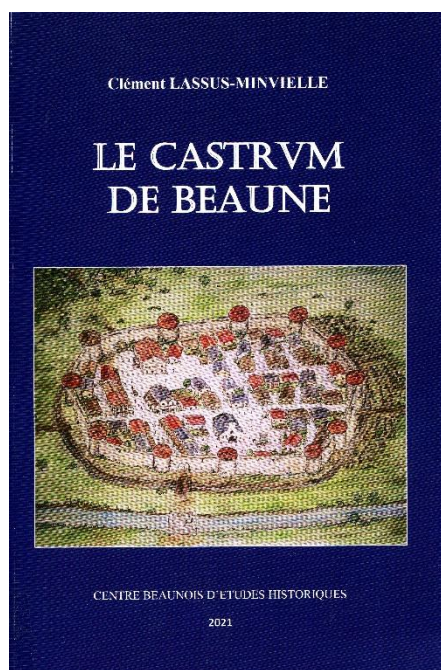


Le Castrum de Beaune

Prix Perriaux 2021

Clément Lassus-Minvielle est, de son propre aveu, un jeune homme qui a déjà eu deux vies. Après des études d'archéologie, il sillonna les chantiers de fouilles et aiguisa son œil sur quelques vieilles pierres qui s'avèrent souvent précieuses. Devenu guide conférencier, il prolonge ses visites dans plusieurs petits livres qui amènent le lecteur à (re)découvrir les vestiges du passé. Étant déjà parti, dans 3 éditions, à l'assaut du castrum, des murailles et des monuments disparus de Dijon, il s'aventure en 2021 en terre beaunoise. Son livre, fort d'une compilation des recherches déjà effectuées et d'un très important et minutieux travail de terrain, propose une relecture des connaissances et offre surtout un *vademecum* richement illustré de la première enceinte de Beaune. C'est un livre à lire sur le terrain et pour ainsi dire au pied du mur.

LASSUS-MINVIELLE Clément, *Le Castrum de Beaune*, Centre beaunois d'études historiques, Beaune, 2021, 135 pages, 20 €.

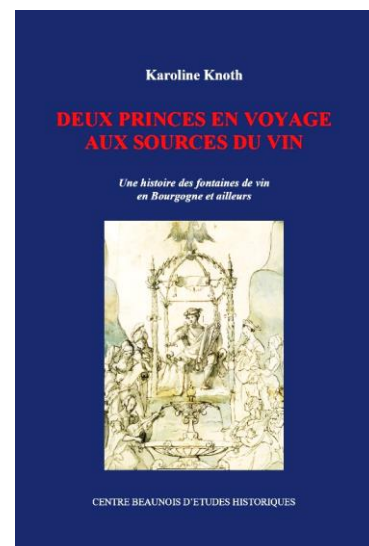
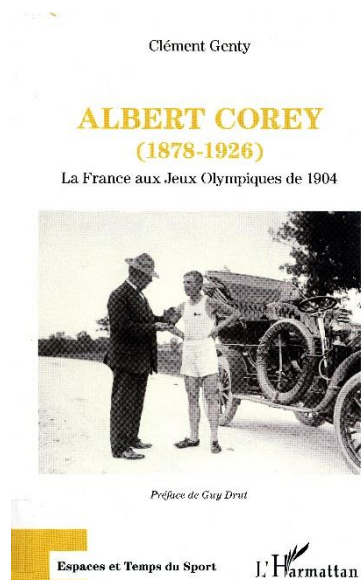


Deux princes en voyage aux sources du vin

Prix Vergnette de Lamotte 2021

Il fut un temps où, pour recevoir en grande pompe les Grands de ce monde, on faisait installer au coin des rues des fontaines ouvertes à tous d'où coulaient vins rouges et vins blancs. Un Pays de Cocagne au coin de la rue ! Karoline Knoth a redécouvert cette pratique oubliée qui jadis ravissait les petites gens. Elle en décortique les usages, les coûts financiers, la symbolique, l'impact sur les visiteurs... bref elle fait l'histoire de cet instrument de propagande politique qui servit aux villes et aux édilités à démontrer leur puissance. Elle s'intéresse au voyage des petits-fils de Louis XIV, le Duc de Bourgogne et le Duc de Berry qui passent par la Bourgogne en 1701 et prend pour appui les descriptions fournies par le *Mercur Galant*. Ce voyage et les traces écrites qu'il a laissées ont permis à l'autrice de comprendre les rouages sociaux de ces fontaines de vins.

KNOTH Karoline, *Deux princes en voyage aux sources du vin : Une histoire des fontaines de vin en Bourgogne et ailleurs*, CBEH, Beaune, 2020, 151 pages, 20 €.

**Albert Corey (1878-1926) : la France aux Jeux Olympiques de 1904**

C'est un franc bravo que le CBEH adresse au Dr. Clément Genty, qui a un vrai talent pour dénicher et traiter des histoires pareilles ! Dans cet ouvrage, Clément Genty fait l'histoire d'un Murisaltien, coureur de fond et marathonien, qui se trouve être l'un des seuls Français présents aux Jeux Olympiques de 1904.

La III^e Olympiade de l'ère moderne ne connut pas, auprès des instances sportives et des populations, le même engouement que celles d'aujourd'hui.

Ayant été déclaré comme Américain lors des Jeux de 1904, alors qu'il n'eut jamais la nationalité étatsunienne, ses résultats et sa médaille avaient été comptabilisés au profit des États-Unis. Grâce au travail d'investigation de Clément Genty, quelques vérités viennent d'être rétablies, qui ont permis un réexamen du dossier d'Albert Corey par le Comité International Olympique. Corey redevient un Français pour les annales olympiques et, de ce fait, la France entre dans le club très fermé des pays ayant été titrés à toutes les compétitions olympiques depuis 1896, aux côtés du Royaume-Uni et de l'Australie. Cocorico !

GENTY Clément, *Albert Corey (1878-1926) : La France aux Jeux Olympiques de 1904*, L'Harmattan, Paris, 2021, 206 pages, 22 €.

Jacques Chevignard (1917-2006) - À l'épreuve de l'extrême

Écrite par Bernard Chevignard, son fils, cette biographie de Jacques Chevignard donne à voir, au travers de la vie d'un seul homme, ce que la violence du XX^e siècle fit subir aux hommes et aux femmes. Le déchirement des idéologies balaya des centaines de millions de destins. Jacques Chevignard fut l'un deux : après une jeunesse accablée par les deuils et revers de fortune, prisonnier de la défaite du printemps 1940, employé de force dans la machine industrielle de guerre allemande et enfin résistant, il éprouva l'enfer des camps dans les derniers jours de la guerre. On le suit ensuite dans son retour au monde qui lui est devenu étranger, mais toujours avec cette lumière de vie qui anime l'humanité.

CHEVIGNARD Bernard, *Jacques Chevignard (1917-2006). À l'épreuve de l'extrême : de Dijon à Dachau (1939-1945)*, Chez l'auteur, 2021, 682 pages. Prix et commande : 35 euros (port offert) par chèque à l'ordre de Bernard Chevignard à adresser à Chemin des Vignes 21690 Salmaise.

